



## MAIRIE DE FOUG

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT MUNICIPAL POUR UNE UTILISATION PONCTUELLE

#### **Entre les soussignés :**

La Mairie de FOUG, sise 36 rue François Mitterrand à FOUG, représentée par Monsieur Philippe MONALDESCHI, Maire, désignée ci-après par « la Collectivité » et :

Association :

Etablissement Scolaire :

Autre :

Représenté par son Président, Directeur ou Responsable :

Adresse :

Tél :

Mail :

Désigné ci-après par « l'utilisateur ».

#### **IL EST EXPOSE QUE :**

La commune de FOUG, propriétaire de diverses salles et équipements, les met à disposition d'organismes sportifs et d'organismes publics ou privés, sous certaines conditions. Compte tenu que, ces organismes contribuent au développement des pratiques physiques et sportives, ainsi qu'à l'animation de la Commune, la Collectivité leur accorde de façon annuelle ou ponctuelle des heures d'utilisation des salles ou équipements. La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'utilisation et de mise à disposition des salles et de leur matériel, en faveur des utilisateurs.

**CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES, CE QUI SUIT :**

#### **Article 1- Liste des salles mises à disposition par la présente convention pour une utilisation ponctuelle**

##### **1) Cochez la salle ou les salles demandée(s) :**

Complexe Sportif Pierre ROGER					
Grande salle	Salle des agrès	DOJO	SONO	Salle de réunion	Extérieur gymnase
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

  

Salle ancienne Mairie 1er étage	Salle Jean Ferrat	Salle du cercle	Stade	Salles ancienne école des Sources	Salle sous-sol de la bibliothèque
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

##### **2) Cochez la case et précisez l'activité ou la manifestation**

Pour la pratique d'activités sportives, culturelles, de loisirs :

Pour l'organisation d'une manifestation (précisez) :

##### **3) Mise à disposition : Précisez la date + l'heure de début et de fin pour chaque journée souhaitée**

<b>EXEMPLE :</b>	<b>Le</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>10</b>	<b>AVRIL</b>	<b>2023</b>	<b>De</b>	<b>8</b>	<b>H</b>	<b>à</b>	<b>18</b>	<b>H</b>
	Le					De		H	à		H
	Le					De		H	à		H
	Le					De		H	à		H

##### **4) Précisez le numéro de la clé à programmer pour cette manifestation : N° :**

##### **5) Indiquez le nom de la personne dépositaire de la clé :**

#### **Article 2 - Nature des activités organisées par l'utilisateur**

Seules les activités à caractère sportif ou associatif peuvent y être organisées. Ces dernières se pratiquent sous la responsabilité pleine et entière des utilisateurs.

La sécurité liée à l'encadrement des activités est sous la responsabilité de l'utilisateur qui devra veiller à la compétence de ses entraîneurs ou encadrants.

### **Article 3- Modalités d'attribution pour une utilisation ponctuelle**

**Un utilisateur souhaitant organiser une manifestation exceptionnelle (tournois, championnats, galas, compétitions...) avec entrées payantes ou non, doit en faire la demande expresse auprès de la Mairie de FOUG, en utilisant le formulaire de demande disponible sur le site de la commune.**

Chaque manifestation devra faire l'objet d'une demande écrite motivée, le plus tôt possible et au minimum 15 jours avant la date de la manifestation, accompagnée de l'ensemble des prestations sollicitées à la Collectivité (ex : autorisation d'installer une buvette, mise à disposition de matériel par la commune, ...). **Il est fortement conseillé d'anticiper en amont pour une validation de la date souhaitée.** L'autorisation d'organiser la manifestation sera accordée ou refusée par écrit par la Collectivité et ne sera définitive qu'après signature de la convention entre les deux parties.

### **Article 4 - Usage SONO et WIFI**

- ♦ **SONO** : L'utilisateur s'engage à respecter la charte qui a pour objet de définir les règles d'utilisation de la SONO, mise en place par la commune, à la salle des sports de FOUG. Elle précise les responsabilités des utilisateurs, afin de permettre un bon usage normal et optimal de cet équipement. Un chèque de caution de 500 € sera demandé à la signature de la charte et à chaque renouvellement annuel de la convention.
- ♦ **WIFI** : Une charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la connexion WIFI de la salle des sports de FOUG. L'utilisateur s'engage au respect de cette charte. Elle précise les responsabilités des utilisateurs, conformément à la législation afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet. Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique. Le code WIFI ne sera délivré qu'après signature de la charte par l'association.

### **Article 5 - Hygiène - Sécurité**

L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter les consignes d'hygiène et de sécurité exposés dans le règlement intérieur de chaque bâtiment. Pour la salle du dojo, un règlement spécifique est affiché au gymnase.

### **Article 6 - Règlement intérieur**

**L'utilisateur d'engage à respecter les termes du règlement intérieur.**

Il est interdit d'entreposer ou de garer du matériel dans l'entrée (tables, chaises, vélos, trottinettes...). Les encadrants s'engagent à faire respecter cette consigne.

### **Article 7 - Résiliation**

La Collectivité propriétaire de l'installation a tout pouvoir pour dénoncer ladite convention sans délai de résiliation et sans versement d'indemnité de sa part au profit de l'utilisateur, si une ou plusieurs des clauses du règlement ne sont pas respectées par l'utilisateur. La convention prend fin automatiquement si l'utilisateur vient à cesser ses activités.

### **Article 8 : Inventaire**

Les partenaires ou les associations utilisatrices du complexe sportif Pierre Roger ne peuvent stocker de nouveau matériel sans accord express et préalable de la Mairie de FOUG et sous réserve de la place disponible.

Tout matériel stocké sans autorisation préalable sera retiré sans préavis par les services techniques de la commune.

Une vérification du matériel au niveau de son état de conservation ou de sa conformité par rapport aux listes citées en annexes sera effectuée annuellement par la Mairie de FOUG.

Le matériel hors d'usage sera signalé au partenaire ou à l'association qui devra le retirer sans attendre.

#### **Important :**

- 1) **Information:** tous les utilisateurs demandant l'accès à une des salles munies d'une clé électronique **recevront un mail, provenant de CLIQ Web Manager**
- 2) A réception du mail, il faudra effectuer une mise à jour de la clé. Pour activer les horaires demandés, il vous suffira le jour J, d'insérer la clé dans le boîtier de programmation situé à l'extérieur de l'entrée du complexe sportif Pierre ROGER. Il faudra bien attendre que le voyant vert ne clignote plus pour retirer la clé et dès lors la programmation sera effective.
- 3) Pour toutes les associations qui ont déjà une clé électronique, il sera nécessaire de faire une première manipulation à réception du premier mail comme indiqué ci-dessus. **Après la manifestation, à réception du second mail, une deuxième manipulation sera indispensable pour la remise à jour de vos créneaux habituels en insérant à nouveau la clé dans le boîtier de programmation.**

### **Article 9 - Pièces annexes**

**8.1 – Pièces à joindre à la présente convention par l'utilisateur** L'attestation d'assurance, le chèque de caution de 500 € (uniquement à la salle des Sports) et la charte wifi et la charte sono retournées signées.

**8.2 – Pièces jointes à la présente convention par la Collectivité**

Le règlement Intérieur validé au Conseil Municipal du 10-12-2020, si concerne une nouvelle association, la Charte wifi si demandée, la charte sono si demandée, la consigne d'utilisation salle du DOJO, si demandée.

**FOUG, le**

**Pour l'utilisateur,**

Le Président, le Directeur ou le Responsable,

**Pour la collectivité,**

Le Maire ou l'Adjointe,